

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize, le 7 juillet à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 30 juin 2016.

Présents : BAUDEMONT Dominique, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence DOLLEY Alain (Pouvoir de Jean Michel BIDAUD), FAYE Jean Pierre, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie (Pouvoir de Christine CHABANAT), PONS Gérard, POURCHET Pierre, SERRU Marie-Claire, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis (suppléant de Bruno GARDELLE).

Excusés : BIDAUD Jean-Michel, CHABANAT Christine, GARDELLE Bruno, LENOBLE Monique, VERGNE Didier.

Absent : CAMBOU Stéphane, DEVAUX Nathalie, GANE Isabelle, GERY Claude, ROGER Edouard, SIMON Isabel.

Secrétaire de séance : Gérard PONS.

Présents 23 / Votants 25

N° 43-2016 – Mise en œuvre de la clause sociale et professionnelle dans les marchés de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire, que dans le cadre des objectifs de la politique de cohésion sociale, ainsi que de la politique d'insertion du Conseil Départemental et d'une politique de développement durable, la Communauté de Communes des Portes de Vassivière entend faire en sorte, que dans le respect des règles dans le cadre des marchés publics, la commande publique puisse favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, la Communauté de Communes des Portes de Vassivière fait en premier lieu, appel à ses partenaires privilégiés qui sont les entreprises du secteur privé qui répondent à ses appels publics à la concurrence.

C'est pourquoi, en application de l'article 38 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, la Communauté de Communes des Portes de Vassivière fixera dans le cahier des charges des marchés publics de certaines opérations, des conditions d'exécution sur certaines parties de travaux permettant de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

L'utilisation de la clause d'insertion permettra de favoriser le rapprochement qui doit s'opérer entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion.

Elle permettra également de répondre au besoin de main-d'œuvre des entreprises qui connaissent dans certains secteurs des difficultés de recrutement.

La Communauté de Commune des Portes de Vassivière sollicite, par le biais d'une convention, l'appui du Conseil Départemental de la Haute Vienne pour la mise en œuvre de ces dispositions.

Il est demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le principe de la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs évoqués ci-dessus.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- DE DONNER une suite favorable à cette démarche ;

- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à signer la convention avec le Conseil Département de la Haute-Vienne comme annexée ci-joint.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Le 8 juillet 2016

Le Président,

Jean Pierre FAYE